

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 4-8 juin 2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/1/2/Rev.1
17 mai 2012

ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2012. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. Désignation du Rapporteur

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. Introduction liminaire de la Directrice exécutive

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. Rapports annuels

Rapport annuel sur les résultats de 2011

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2011 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. Questions de politique générale

a) Point de la situation sur la politique en matière de filets de sécurité

Ce document fait le point de la suite donnée au document d'orientation de 2004 intitulé "Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir", compte tenu du nouveau Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 et de la gamme élargie d'outils correspondants, en vertu desquels le PAM, outre qu'il joue un rôle novateur de premier plan dans le domaine humanitaire, œuvre aussi en étroite collaboration avec les gouvernements à la recherche de moyens de lutter contre les facteurs fondamentaux des risques et de la vulnérabilité. Le présent document est soumis **pour examen**.

b) Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013

À sa session annuelle de 2009, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en vertu de laquelle l'examen complet des activités opérationnelles passait d'un cycle triennal à un cycle quadriennal, le Conseil est convenu de proroger de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013, l'actuel Plan stratégique du PAM, et a prié le Secrétariat de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et de lui



en présenter les résultats à sa session annuelle de 2012. Le rapport correspondant, qui est soumis **pour examen**, rend compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques, comporte une évaluation des risques et appelle l'attention sur l'évolution de la situation depuis l'adoption du Plan stratégique en 2008, ainsi que sur la nécessité de tenir compte de celle-ci dans le prochain Plan stratégique pour 2014-2017.

c) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire

Ce document, soumis **pour examen**, fait le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'assistance humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

d) Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition*

En février 2012, le Conseil a examiné une nouvelle politique en matière de nutrition (WFP/EB.1/2012/5-A). Il l'a approuvée, tout en demandant de plus amples renseignements dans trois domaines: un calendrier pour l'actualisation de la politique, une estimation de ses incidences budgétaires et des informations sur les options envisageables en matière de mobilisation de ressources, et un calendrier pour l'élaboration d'un cadre de partenariat devant orienter la mise en œuvre de la politique. Ce document est soumis **pour information**.

e) Objectif zéro: le rôle du PAM en tant que coparrain d'ONUSIDA*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fait le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présente également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida et la tuberculose. Ce rapport est soumis au Conseil **pour information**.

f) <u>Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique</u> hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010-2011)*

À la demande du Conseil d'administration, le PAM présente, **pour information**, une note faisant le point de la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de problématique hommes-femmes (2010-2011). Ce document donne un aperçu des réalisations, des perspectives et des défis.

g) Le PAM et l'Union africaine*

Le document intitulé "Le PAM et l'Union africaine", qui est soumis au Conseil **pour information**: i) analyse les origines politiques et institutionnelles de l'Union africaine (UA), les faits récents ayant une incidence sur son action, et ses priorités actuelles; ii) décrit la façon dont le PAM conçoit son engagement et son partenariat avec l'UA compte tenu de son histoire et de sa situation actuelle, des tendances concernant les politiques en vigueur en Afrique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013; et iii) énonce les priorités à suivre dans le cadre de la coopération future entre le PAM et l'UA et de l'appui de celle-ci, y compris les investissements nécessaires pour surmonter les obstacles et saisir les possibilités.



h) <u>Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise*</u>

Le présent document, soumis **pour information**, doit esquisser la démarche suivie par le PAM et les progrès accomplis s'agissant de renforcer sa capacité de se préparer aux situations d'urgence et d'intervenir en cas de crise. Le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM est un programme d'activités triennal à l'échelle institutionnelle. Il fait fond sur des initiatives précédemment menées pour s'attaquer directement aux problèmes systémiques qui entravent les interventions d'urgence du PAM. Ce document d'information, qui vient compléter les renseignements communiqués lors de consultations tenues avec plusieurs pays, met en évidence certains des premiers résultats obtenus depuis le lancement du PREP en juin 2011.

6. Ressources, questions financières et budgétaires

a) Comptes annuels vérifiés de 2011

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil **pour approbation**, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2011. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Mécanisme d'achat anticipé

Le Conseil a prié le Secrétariat de fournir tous les ans des renseignements sur l'utilisation du mécanisme de financement anticipé et de l'informer de manière plus détaillée sur les nouvelles utilisations possibles du mécanisme d'achat anticipé. Le présent document est soumis **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Nomination des membres du Comité d'audit

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2012, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire dans leurs fonctions les membres sortants; il soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Le présent document sera soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le présent rapport annuel, qui est soumis **pour examen**, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.



Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle. Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2011; il étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes.

Le présent document, ainsi que la Note de la Directrice exécutive, est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction du PAM

Ce rapport présente les résultats de l'audit de la gestion des ressources humaines au PAM. La difficulté des conditions de travail et d'existence dans les lieux d'affectation classés difficiles, les incertitudes quant au financement et la décentralisation de la structure comptent parmi les principaux moteurs de la planification des ressources humaines et de leur utilisation au PAM. L'audit visait principalement à évaluer si les politiques en matière de ressources humaines étaient conformes aux besoins évolutifs du PAM en matière d'effectifs et si elles étaient étayées par des processus crédibles et transparents suscitant la confiance du personnel. L'audit a porté sur le Siège du PAM à Rome, sept bureaux de pays et quatre bureaux régionaux. Le document comporte 15 recommandations qui sont soumises au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction du PAM

L'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST) a été choisie pour faire l'objet d'un audit opérationnel, car elle est une unité opérationnelle très visible qui met à disposition lors des situations d'urgence des solutions efficientes, efficaces et transparentes en matière de technologies de l'information et des communications. Son objectif global est de fournir un appui technique aux opérations et de préserver les ressources en renforçant les infrastructures nécessaires à l'informatique, aux télécommunications et à l'alimentation électrique. Dans son rapport, le Commissaire aux comptes décrit le travail accompli, notamment la méthodologie et le champ de l'audit, et formule 10 recommandations visant à favoriser des améliorations dans les domaines de l'environnement et des activités de contrôle, de la gestion des risques, et de l'information et de la communication. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. Rapports d'évaluation

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction du PAM

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction du PAM

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les effets directs et l'impact obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à définir les orientations et la planification stratégiques ainsi qu'à moduler l'exécution des programmes. Le rapport succinct d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations*

Ce document, qui est soumis **pour information**, est le troisième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil entre 2008 et 2011.



Questions opérationnelles

8. Projets de programmes de pays

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire, selon une procédure d'approbation tacite. Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil **pour examen**:

- ➤ État plurinational de Bolivie 200381 (2013-2017)
- > Cameroun 200330 (2013-2017)
- Guinée 200326 (2013-2017)
- Lesotho 200369 (2013-2017)
- Libéria 200395 (2013-2017)
- Népal 200319 (2013-2017)
- Sierra Leone 200336 (2013-2014)

9. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation

a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- ➤ Gambie 200327
- b) <u>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</u>

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- ➤ République populaire démocratique de Corée 200114
- ➤ Éthiopie 200290

10. Projets approuvés par correspondance

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'une augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, approuvée par correspondance par le Conseil depuis sa première session ordinaire de février 2012:

➤ Tchad 200289



11. Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles

Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier - 31 décembre 2011)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

12. Questions d'organisation et de procédure

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012-2013 est présentée **pour information**.

13. Questions d'administration et de gestion

a) <u>Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011*</u>

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

b) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, offre une vue d'ensemble des achats de produits alimentaires, des tendances en la matière, de la conjoncture du marché, de la répartition du personnel chargé des achats et des faits saillants.

c) <u>Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*</u>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2011. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

d) Rapport du PAM sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, qui est soumis **pour information**, présente: i) un point de la situation concernant les menaces pesant sur la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM, ainsi que de ses partenaires et sous-traitants; ii) une description du travail mené par la Division de la sécurité sur le terrain pour faire face aux difficultés croissantes



auxquelles le PAM se heurte sur le plan de la sécurité; et iii) une stratégie pour instaurer une culture de la sécurité en vue de veiller à ce que les directeurs du PAM comprennent bien quelle est la situation sur le plan des risques et reçoivent un appui au moment de prendre des décisions concernant la gestion des risques.

Le rapport contient aussi des renseignements qui étaient auparavant communiqués dans la note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité, ainsi que des données sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies au titre de la sécurité sur le terrain pour 2011-2012, et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Les informations d'ordre budgétaire jusque-là communiquées dans la note d'information le sont désormais dans le Plan de gestion, présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire.

e) <u>Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</u>

Les organismes représentatifs du personnel prendront pour la première fois la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

14. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2012 lui est soumis **pour approbation**.

15. Questions diverses

Exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM*

Un exposé oral sur la visite conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM sera présenté au Conseil **pour information**.

16. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.

^{*} Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

